



ELSEVIER

LIBRE-OPINION



www.elsevier.com/locate/natsci

Conquête spatiale et développement durable

Space conquest and sustainable development

Jacques Arnould *

Chargé de mission pour les questions éthiques, CNES, 2, place Maurice-Quentin,
75039 Paris cedex 01, France

Les enfants d'Icare

« Quel monde pour demain ? ». À l'occasion du nouveau millénaire, le muséum de l'Institut royal des sciences naturelles de Bruxelles avait posé cette question à des écoliers belges et leur avait proposé de dessiner la Terre, la nature ou leur ville, telles qu'ils les imaginaient en 2015. « La Terre (*sic*) vient d'exploser de façon dramatique, écrit l'un d'entre eux. Les seuls survivants vont chercher une base spatiale » (Fig. 1).

Sur les 106 enfants qui choisirent de représenter notre planète, 22 proposèrent de quitter cette Terre devenue inhabitable, pour aller s'installer sur une autre planète, ou sur une station interplanétaire. Preuve était ainsi donnée de la persistance du mythe d'Icare, ce mythe de la fuite par les airs, au sein des jeunes générations : l'Espace (j'entends ici l'espace extra-atmosphérique aussi bien que les activités humaines qui s'y rapportent) pourrait constituer l'une des solutions face à la dégradation croissante de l'environnement terrestre et à la menace qui pèse ainsi sur l'avenir de notre humanité. Forts de cette idée, les partisans de la préférence spatiale (en anglais, *space option*) militent en faveur d'un renforcement des politiques spatiales publiques et des engagements financiers qui leur sont associés.

Il ne serait pas inutile de s'interroger sur le bien-fondé moral d'une perspective qui semble mettre en œuvre une attitude non seulement défaitiste, mais surtout et clairement élitiste : l'échec des efforts en faveur d'un développement durable

étant déclaré, une partie de l'humanité (sans aucun doute proportionnellement très réduite) se prépare d'ores et déjà à quitter le vaisseau Terre. Que cette solution soit présente depuis longtemps déjà dans la culture et l'imaginaire de l'humanité, depuis les promesses du Ciel véhiculées par les religions jusqu'aux récits de *science fiction*, ne lui accorde *a priori* aucun blanc-seing ! Qu'elle s'appuie sur la manie tellement humaine d'aller voir ce qu'il ya de l'autre côté de son horizon quotidien ou de ses frontières établies, non plus : les images de la Terre ramenées par les missions *Apollo* ne nous ont-elles pas enseigné que nous paraissions être tous embarqués sur un même navire, éventuellement coûte que coûte ?

L'Espace comme solution de fuite, l'Espace comme éveil à une conscience environnementale : voilà déjà deux manières de considérer le rapport entre l'Espace et le développement durable. Mais c'est une troisième que je voudrais examiner ici : que peut signifier l'application de la notion de développement durable aux nouveaux territoires, extraterrestres cette fois, qu'offre l'entreprise spatiale à l'humanité ? Auparavant, je voudrais donner à ma réflexion quelques bases plus générales de compréhension.

Les cultures de la nature face au développement durable

La Commission Brundtland a défini le développement durable comme un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Compatibilité et durabilité seraient deux dimensions fondamentales du développement durable qui

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : Jacques.Arnould@cnes.fr (J. Arnould).



Figure 1 La Terr (sic) vient d'exploser. Jacques Arnould, *La Seconde Chance d'Icare*, 2001.

ne peut, par ailleurs, se limiter à la seule croissance économique comme indice du respect des intérêts d'un individu, d'une société ou d'une génération. Ce sont tous les aspects économiques certes, mais aussi sociaux et environnementaux qui doivent être intégrés, articulés et évalués les uns par rapport aux autres ; il s'agit, en particulier, de déterminer les domaines pour lesquels les seuils critiques en termes de durabilité ou de compatibilité sont les plus sensibles ou risquent d'être le plus rapidement atteints. À cette définition « technique » du développement durable et pour honorer l'expression originale anglaise de *sustainable development*, il convient d'ajouter une dimension philosophique : pour être durable, une politique de développement se doit d'être aussi acceptable d'un point de vue éthique. Autrement dit, les finalités qu'elle pose, comme les moyens auxquels elle a recours, doivent être accordés entre eux et avec une idée de l'homme, de l'humanité et de leur futur, la plus largement admise et dès lors, moralement « soutenable ».

L'idée de développement durable (Patrick Legendre, avec d'autres, parle d'utopie) n'est apparue ni par hasard, ni à partir de rien. Son émergence s'inscrit dans la longue histoire des relations que notre humanité a entretenues avec la nature, la sienne d'une part, celle que constitue son environnement d'autre part. Pour décrire les relations du second type, Michael Thompson, dans sa *Cultural*

Theory, propose une typologie fondée sur quatre « mythes » majeurs, pour reprendre sa propre terminologie. Chacun de ces mythes est symbolisé par un profil sur lequel se déplace une bille : l'équilibre de la bille (ou l'absence d'équilibre) représente les réactions de la nature aux comportements humains (Thompson/Ellis/Wildavsky 1990) (Fig. 2) :

- la nature capricieuse, imprévisible est un monde où règne le hasard : la bille se déplace aléatoirement sur une surface plane. L'humanité n'a aucun pouvoir sur la nature et doit se contenter d'une attitude fataliste, celle du « qu'importe » ;
- la nature tolérante possède une capacité homéostatique : la bille roule sur une surface concave avec un sommet convexe. Il existe donc une marge importante de tolérance et d'équilibre ; toutefois, en cas de choc trop important, la bille passe le rebord et l'équilibre est rompu. James Lovelock, avec son hypothèse Gaïa, est un défenseur de cette compréhension de la nature qui invite au « faites attention » ;
- la nature bénigne offre un équilibre permanent : la bille se trouve au creux d'un profond plan concave ; quoiqu'il arrive, elle revient toujours au fond. Rien ne peut véritablement mettre en danger une telle nature qui autorise un total « laissez-faire » ;

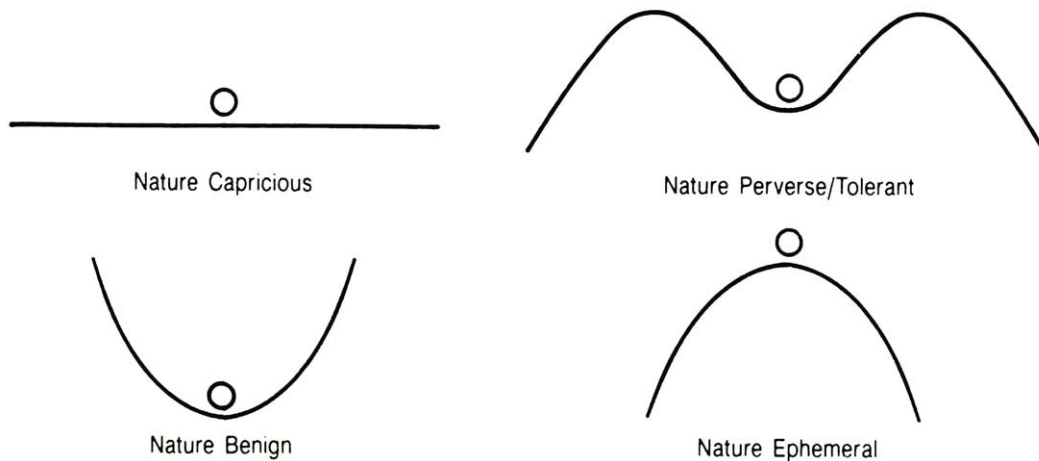


Figure 2 Les mythes de la nature. Michael Thompson, Richard Ellis & Aaron Wildavsky, *Cultural Theory*, 1990. RD.

- enfin, la nature éphémère est en équilibre précaire, qui peut être rompu par le moindre choc : la bille se trouve au sommet d'une surface convexe. L'attitude correspondante à une telle vision de la nature est celle du « ne touchez-à-rien ».

Ces mythes, le lecteur l'aura compris, ne cherchent pas à décrire des situations réelles : ils n'indiquent ni échelle de temps, ni échelle d'espace et à la bille ne correspond aucun indice environnemental particulier. Ils n'offrent pas davantage des programmes sociopolitiques dont il serait possible d'évaluer *a priori* ou en théorie la pertinence, en particulier du point de vue du développement durable¹. Ils sont d'abord des représentations schématiques, des visions partielles des cultures de l'environnement, au sein desquelles ou vis-à-vis desquelles pourra être *a posteriori* posée la question du développement durable et éventuellement élaborer des politiques *ad hoc*. Autrement dit, pour juger, évaluer, comparer des politiques de développement durable, il convient de se demander d'abord au sein de quel mythe de la nature (au sens de Thompson) ou de quelle combinaison de mythes, elles s'inscrivent ; en dépend la manière de comprendre les notions de compatibilité et de durabilité.

Ces quelques précisions sont d'autant plus nécessaires que l'Espace extra-atmosphérique dont il est maintenant question demeure, à peu de choses près, sinon une *terra incognita*, du moins un terrain quasiment vierge de toute présence humaine : les théories culturelles à son propos ne manquent pas,

mais les pratiques restent presque inexistantes... livrant dès lors les premières à maintes conjectures ! Examinons le cas de la Lune.

Le cas de la Lune

Au milieu du XVII^e siècle, Cyrano de Bergerac (1998) pouvait encore prétendre, sans risque d'être contredit, que « la Lune est un monde comme celui-ci, à qui le nôtre sert de lune ». Depuis, les découvertes astronomiques et astronautiques ont définitivement écarté l'hypothèse d'une quelconque forme de vie, même primitive, sur l'astre sélène. L'humanité ne s'en est pas pour autant désintéressée ; elle lui a même donné un statut juridique.

L'Accord régissant *les activités des états sur la Lune et les autres corps célestes* fut ouvert à la signature le 18 décembre 1979. Jusqu'à présent, il n'a été ratifié que par une douzaine d'États parmi lesquels ne figure aucune grande puissance spatiale : sans doute les grands projets des années 70 qui ont stimulé l'élaboration de cet accord (en particulier, ceux d'installation de bases lunaires, de télescopes sur la face cachée de la Lune, ou encore d'exploitation des ressources lunaires) paraissent aujourd'hui encore trop éloignés de leur réalisation effective... Quoi qu'il en soit de son maigre succès, cet accord stipule, dans son article 8, que « les États parties peuvent exercer leurs activités d'exploration et d'utilisation de la Lune en n'importe quel point de sa surface ou sous sa surface, sous réserve des dispositions du présent Accord ». Et l'article 11 donne à la Lune et à ses ressources naturelles la qualité de patrimoine commun de l'humanité : elle appartient à tout le monde, peut être utilisée par tous, dans le souci et

¹ Un mythe rappelle Dominique Lecourt (1996) est « l'ensemble des récits qui mettent en jeu et à l'épreuve les solutions que l'homme, aux prises avec les grandes énigmes de sa condition, doit sans cesse inventer pour continuer à vivre »

le respect de l'intérêt commun². Elle ne peut donc « faire l'objet d'aucune appropriation nationale par proclamation de souveraineté, ni par voie d'utilisation ou d'occupation, ni par aucun autre moyen ». Corrélativement, le libre accès à toutes les parties de la Lune doit être assuré par ceux qui y établiraient des stations, habitées et inhabitées ou y installeraient des équipements ; l'Accord n'évoque aucune frontière, aucune barrière, aucun gardien.

Voilà pour le statut. Qu'en est-il des activités susceptibles d'être menées sur ce corps céleste ? Le premier paragraphe de l'article 4 les évoque plus directement : « L'exploration et l'utilisation de la Lune sont l'apanage de l'humanité tout entière et se font pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur degré de développement économique ou scientifique. Il est dûment tenu compte des intérêts de la génération actuelle et des générations futures, ainsi que de la nécessité de favoriser le relèvement des niveaux de vie et des conditions de progrès et de développement économique et social conformément à la Charte des Nations-Unies. » Dans ce paragraphe, sont décrits les traits de ce que la Commission Brundland a qualifié de développement durable. À quoi sont-ils appliqués ? À l'apanage de l'humanité que constitueraient l'exploration et l'utilisation de la Lune.

Qu'entend par apanage ? À l'origine, l'expression désigne la portion du domaine royal accordée aux cadets de la Maison de France, pour les dédommager de leur exclusion de la Couronne. Elle en est venue à désigner ce qui est le propre de quelqu'un ou de quelque chose, autrement dit le bien, la propriété ou encore la dépendance, le lot, voire même le sort. Ainsi, l'apanage désigne-t-il un patrimoine, qu'il s'agisse d'un territoire géographique mais aussi de qualités physiques ou morales. L'Accord sur la Lune fait appel à cette seconde perspective en désignant l'exploration et l'utilisation de la Lune comme le lot de l'humanité, des propriétés auxquelles elle peut prétendre, qu'elle peut revendiquer, mais aussi vis-à-vis desquelles elle doit mettre en œuvre les qualités du développement durable.

² La distinction est habituellement faite entre l'idée de patrimoine commun (ce qui appartient à tout le monde et doit par conséquent être utilisé avec le souci de l'intérêt commun et de garantir à chacun sa part) et celle de *res communis* (ce qui n'appartient à personne et se trouve dès lors accessible et utilisable par tous). Le droit maritime use de cette distinction : la haute mer a le statut de *res communis* : aucun État ne peut revendiquer sur elle une forme de souveraineté et aucune loi nationale ne s'y applique ; les fonds marins, en revanche, ont été déclarés patrimoine commun de l'humanité. Tout comme le continent antarctique.

Que retenir de cet Accord sur la Lune ? Avant tout que l'idée de développement durable n'est pas absente de l'attitude des États vis-à-vis de l'Espace et qu'elle s'applique clairement aux deux réalités que ce terme désigne : à la fois le territoire extra-atmosphérique et les activités que l'humanité y poursuit. L'Accord permet également, me semble-t-il, de préciser quel type de culture (au sens de Thompson) le fonde et le régit. Il n'hésite pas à parler d'exploration et d'exploitation, de ressources et de progrès, tout en s'inquiétant des générations futures ; je penserais donc au mythe de la nature tolérante qui autorise un dynamisme de développement, dans les limites de l'homéostasie. En fait, il aurait été étonnant de voir appliquer à la Lune les mythes d'une nature bénigne (« laissez-faire ») ou capricieuse (« qu'importe »). Les mentalités qui sous-tendent la conquête spatiale (je pense à celle du chercheur et de l'ingénieur, en particulier) ne sont guère propices aux accents fatalistes. Par contre, l'entreprise spatiale n'est pas insensible aux mises en garde environnementalistes (celles qui s'en prennent en particulier au mythe de la nature bénigne), pour y avoir lui-même contribué, par l'intermédiaire des images de la Terre prises lors des missions *Apollo*. Reste alors un mythe, celui de la nature éphémère. Il n'est pas honoré par l'Accord sur la Lune, mais il n'est pas absent des réflexions menées aujourd'hui vis-à-vis de la poursuite de l'entreprise spatiale... dont nous ne sommes encore qu'au début, ne l'oublions pas.

L'Espace, une nouvelle frontière pour l'humanité

Depuis 40 ans que ses promoteurs et ses défenseurs le répètent, nous pourrions peut-être en douter ; pourtant, il faut bien l'admettre : l'Espace constitue toujours une nouvelle frontière pour l'humanité. « Nous posons des voiles sur cette nouvelle mer, affirmait John F. Kennedy à Houston en 1962, parce qu'il y a de nouvelles connaissances à acquérir, de nouveaux droits à gagner et ils doivent être gagnés et être utilisés pour le progrès de tous les peuples ». 20 ans après, dans un rapport censé préparer le programme spatial des États-Unis pour les 50 prochaines années et intitulé *Pioneering the Space Frontier*, ses auteurs écrivaient encore : « L'esprit pionnier appartient à l'héritage de l'humanité... Au cours des dernières décennies, une nouvelle frontière nous a été ouverte, confrontant l'humanité au défi le plus grand et le plus prometteur : la frontière de l'Espace ».

Si les effets de style propres aux discours présidentiels et aux analyses prospectives peuvent par-

fois laisser rêveur, il ne faut pas pour autant minimiser le défi que constitue l'entreprise spatiale pour l'humanité. Non seulement un défi pour nos sciences et nos techniques, mais, plus largement, un défi pour tous les domaines qui constituent nos cultures humaines, y compris la politique, la philosophie, l'éthique. Ce défi est, entre autres, celui de la nouveauté, de l'inconnu. Et nous devons bien admettre qu'il n'est pas facile d'imaginer le futur de l'Espace :

- parce que les délais imposés tant par la durée des missions que le développement des programmes sont loin d'être négligeables, au point que, dans une certaine mesure, la réflexion en la matière n'est pas sans analogie avec celle à laquelle nous invitent le souci pour les générations futures et la mise en œuvre de l'idée de développement durable ;
- parce que nos connaissances en astronomie comme en astronautique, aussi impressionnant qu'a pu être leur développement au cours du XX^e siècle, restent encore modestes, à l'échelle spatio-temporelle qui est celle de l'Espace. Pensons simplement à l'antique question de l'existence possible de formes de vie et d'intelligence ailleurs que sur notre planète ;
- parce que nous ne pouvons pas connaître et évaluer toutes les conséquences de l'exploration, de l'exploitation de ces nouvelles frontières et de ces nouveaux mondes sur l'appréhension et la compréhension de notre propre planète Terre. Aujourd'hui déjà, les recherches entreprises pour répondre à la question : « Y a-t-il (eu) de la vie sur Mars ? » ont conduit à la découverte d'organismes vivants dans des situations terrestres extrêmes (lacs gelés, déserts, etc.) ;
- enfin, plus généralement, parce que l'entreprise spatiale a mis et continuera à mettre l'humanité en mouvement, comme Copernic avait osé le faire avec la Terre. Selon une perspective aux accents résolument humanistes, l'activité spatiale, tant scientifique que technologique, ne s'attache-t-il pas à concentrer le monde aux dimensions de l'homme et à dilater l'homme aux dimensions du monde ?

L'arrivée d'hommes sur la Lune a sans aucun doute constitué un grand pas pour l'humanité, un événement qui a marqué le XX^e siècle désormais achevé. Pour gérer cette nouveauté, l'humanité a pu se contenter d'appliquer les principes qui étaient les siens en matière d'exploration et d'exploitation de la nature terrestre au cours du dernier quart du XX^e siècle, en l'occurrence le mythe d'une nature tolérante ; l'Accord sur la Lune en est la

preuve. Mais la nouveauté à venir pourra-t-elle être abordée dans les mêmes termes ? Rien n'est moins sûr, car l'ampleur de cette nouveauté peut de prime abord conduire à prendre au sérieux deux autres types d'attitude à l'égard de la nature extra-terrestre. Pour un Espace dont « le centre est partout et la circonférence nulle part », n'est-il pas sinon logique du moins possible d'envisager le mythe de la nature bénigne ? Pourquoi (s') imposer des limites, lorsque l'Espace lui-même se montre sans limites ? Mais le mythe de la nature éphémère mérite tout autant d'être pris au sérieux : qu'est-ce que l'homme pour prétendre s'engager dans des territoires tellement différents, tellement nouveaux qu'il n'y a pas naturellement sa place ? A-t-il vraiment les moyens et la raison pour rêver à la conquête de planètes autres que la sienne ? Ne ferait-il pas mieux de s'en tenir à habiter le moins mal possible cette Terre ? Les partisans de cette seconde attitude existent ; ils militent aujourd'hui pour la sanctuarisation de Mars.

Le cas de Mars

Le prochain épisode de l'aventure spatiale est sans l'ombre d'un doute celui de la conquête de la planète rouge ; elle a d'ailleurs déjà commencé. L'exploit des sondes *Viking*, en 1976, en a marqué le début effectif ; la mission du robot *Sojourner* retransmis sur les écrans de nos ordinateurs grâce au réseau Internet en a relancé l'intérêt ; la prochaine étape devrait être le retour sur Terre d'échantillons de sol martien.

Dans son ouvrage *Cosmos* (1980), l'astronome américain Carl Sagan évoque ce futur pour Mars et affirme que, s'il y existait de la vie, quand bien même il ne s'agirait que de microbes, nous ne devrions plus rien y entreprendre. Autrement dit, Sagan se déclare en faveur d'une sanctuarisation des corps célestes porteurs de formes vivantes : pas question pour l'humanité de s'y rendre et encore moins de s'y installer, d'y démarrer une quelconque activité... et d'y réitérer ce que les Occidentaux ont fait, lorsqu'ils ont colonisé et contaminé les territoires et les peuples du Nouveau Monde. Ce à quoi Robert Zubrin répond dans *The Case of Mars* (1996) en défendant l'idée selon laquelle l'existence d'organismes extra-terrestres ne devrait pas empêcher l'expansion de l'humanité et la colonisation de la planète rouge. D'ailleurs, ajoute-t-il, la planète Terre a probablement été elle-mêmeensemencée, contaminée par des composés organiques venus de l'Espace sidéral, si l'on en croit la théorie de la panspermie. Nous sommes donc en plein débat éthique.

À bien y réfléchir, la sanctuarisation ne se limite pas au seul « ne-touchez-à-rien ». Ce qu'elle instaure n'est pas uniquement une protection intégrale, mais, au-delà, la reconnaissance d'un caractère transcendant accordé à l'Espace, au-dessus de tous les calculs économiques, mais aussi scientifiques, culturels et politiques du moment. Autant dire que cette attitude n'est pas familière aux civilisations modernes, marquées par les activités marchandes et le progrès de la connaissance (devenir « maîtres et possesseurs de la nature », écrivait Descartes). Peut-être l'est-elle à d'autres peuples, d'aujourd'hui et de demain, dont les droits devraient être égaux aux nôtres : faut-il en tenir compte ? Quoi qu'il en soit et pour ce qu'il en est de l'Espace, une telle attitude est-elle raisonnable, « soutenable » ? Je ne le crois pas. Et ce, précisément, à cause de l'apanage que le droit international octroie à l'humanité : l'exploration et l'utilisation de l'Espace.

Le destin et le choix

L'entreprise spatiale n'ignore pas la soif de *terrae incognitae*, de terres inconnues, qui est caractéristique de l'espèce humaine ; il y a même volontiers recours pour se justifier. Curieux de naissance, éternel insatisfait, affamé de nouveaux horizons, de nouvelles expériences, de nouvelles richesses, l'être humain semble doté d'un appétit bien difficile à combler, même par une Terre dont il a désormais contemplé la ronde finitude. Dès lors, ne nous leurrions pas : il paraît quasiment impossible de retenir l'être humain rivé à la Terre, même au nom des principes les plus élevés ou des réalités les plus contraignantes. Qu'il le fasse par les voies de la matière ou par celles de l'esprit, dans les dimensions du réel ou du virtuel, il ne pourra s'empêcher de (tenter de) quitter la planète bleue. Existe-t-il seulement un âge de l'humanité où l'un de nos semblables n'a pas rêvé et essayé d'accomplir un tel voyage ? Dès lors, Konstantin Tsiolkowsky, l'un des pères de l'astronautique, a peut-être raison d'écrire les mots si souvent répétés depuis : « La Terre est le berceau de l'Humanité ; mais nul ne peut éternellement rester au berceau. » Et encore : « L'Humanité ne demeurera pas éternellement sur la Terre. Au début, prudemment l'Homme traversera les limites de l'atmosphère, puis plus tard il partira à la conquête du système solaire. » Pour autant, je ne parlerais pas de l'Espace comme d'un destin de l'humanité.

Pas plus que je ne suis un adepte du mythe fataliste de la nature capricieuse, je ne crois en effet à un *fatum*, un destin pour l'humanité, qu'il soit spatial ou non. Ce qui fait la caractéristique et

la grandeur de notre espèce, c'est précisément de se comprendre et d'agir en termes de choix. Au long de son histoire, tout en entreprenant d'habiter presque toutes les régions de la Terre et désormais, d'aller même dans l'Espace extra-atmosphérique, l'humanité s'est progressivement éloignée du règne de la nature pour entrer dans celui de la culture. Il l'a fait par des choix successifs. « Être humain, c'est avant tout choisir » répétait à l'envie le biologiste et humaniste René Dubos (1974). Et d'ajouter : « L'homme se fait lui-même par des choix éclairés qui rehaussent son humanité. [...] À l'intérieur des contraintes imposées par les déterminants biologiques de sa nature, l'homme peut faire des choix dont il prend la responsabilité. Il possède le privilège et la responsabilité de façonner son moi et son avenir » (Dubos, 1972).

La compatibilité et la durabilité d'un projet humain, quelle qu'en soit la taille, doivent dès lors être évaluées au regard de cette capacité humaine à choisir. Et, pour l'entreprise spatiale plus que pour tout autre domaine de responsabilité, en terme d'horizon plutôt qu'en termes de frontière et de sanctuaire. Car l'horizon est la « limite circulaire de la vue pour un observateur qui est en le centre. L'horizon s'éloigne, recule, fuit lorsqu'on veut s'en approcher » (*Le Robert*). Parce qu'il ne cesse pas de reculer devant celui qui cherche à s'en approcher pour mieux le connaître, l'horizon garde un mystère toujours égal, voire grandissant et ainsi, son pouvoir de fascination demeure intact au cours du temps³. S'inscrire, inscrire le futur dans la perspective de l'horizon, c'est donc promouvoir le mouvement, c'est peut-être offrir à l'humanité une forme de développement, durable et compatible avec ce qu'elle est et choisit d'être. Ce qui ne devrait pas la décharger de toute responsabilité, ni la dispenser de pragmatisme.

Retour « sur Terre »

Car, ne nous leurrions pas, dès qu'une utilisation de haute valeur économique ou stratégique d'une portion encore vierge de l'Espace se présentera, une pression irrésistible s'exercera pour sa mise en œuvre pratique. En revanche, les seules forces du marché ne sauraient porter les intérêts à long

³ J'irai même jusqu'à dire que l'horizon est à l'origine de la plupart des grandes entreprises connues de l'histoire humaine. Je veux parler des pyramides d'Égypte qui ont la mort pour horizon, des murailles de Chine qui ferment l'horizon et protègent des étrangers, des moyens de transport modernes (les navires transatlantiques ou les vaisseaux spatiaux) qui emmènent au-delà des mers ou du ciel, autrement dit au-delà de ce qui paraît nous séparer de l'horizon.

terme de l'humanité : pouvons-nous accepter que la Lune, notre unique satellite, devienne une simple marchandise ? Il nous revient que la réponse ne soit pas nécessairement positive. Quelle forme peut alors prendre une exploitation contrôlée ? En s'appuyant sur les notions de patrimoine commun et d'apanage de l'humanité, il pourrait être envisagé de concéder à un éventuel demandeur (privé ou public), pour un projet donné et pour une durée donnée, un droit d'exploitation de cette ressource publique et de définir préalablement un cahier des charges garantissant l'acceptabilité des opérations prévues. Le tout au nom de la communauté des nations. Naturellement, cette concession aurait un prix. Pour prendre un exemple, il suffit de rappeler comment, au cours de l'année 2000, une poignée de pays d'Europe occidentale ont mis aux enchères la concession d'utilisation de bandes de fréquences pour la troisième génération de téléphones cellulaires sur leur territoire et pour une durée d'une quinzaine d'années. Un cahier des charges rigoureux y était associé ; l'attribution finale s'est faite à un prix total voisin de 100 milliards de dollars.

Dans l'hypothèse (à long terme !) où des perspectives économiques substantielles se révéleraient sur des corps célestes proches, ne pourrait-on envi-

sager une procédure semblable ? Le bénéficiaire de la rémunération de ces droits de concession serait la communauté des nations. Celle-ci ne manque pas de besoins, de projets dont le financement semble aujourd'hui impossible ; ainsi en est-il de la maîtrise de l'approvisionnement en eau potable (un milliard et demi de personnes n'y ont pas accès aujourd'hui ; ce sera pire demain). Si demain l'Espace offrait une nouvelle richesse commune à tous les peuples de la Terre, ne serait-il pas sage et tout simplement humain qu'elle ne soit pas confisquée par quelques-uns ?

Références

- Arnould, J., 2001. La seconde chance d'Icare. Pour une éthique de l'Espace. Cerf, Paris.
- de Bergerac, Cyrano, 1998. L'Autre Monde ou les États et Empires de la Lune. Éditions Mille et une nuits, Paris, p. 7.
- Dubos, R., 1974. Choisir d'être humain. Denoël, Paris, p. 12.
- Dubos, R., 1972. Cet animal si humain. Hachette, Paris, p. 16 et 119.
- Lecourt, D., 1996. Prométhée, Faust, Frankenstein. Fondements imaginaires de l'éthique. Synthélabo - Les empêcheurs de penser en rond, Paris, p. 19.
- Thompson, M., Ellis, R., Wildavsky, A., 1990. Cultural Theory. Westview Press, Boulder/San Francisco/Oxford.

Available online at www.sciencedirect.com

